



SERVICE ACHATS/MARCHES

marches-contrats.cpam-herault@assurance-maladie.fr

☎ 04.99.52.53.12

Montpellier, le 14 avril 2025

Objet : **Marché N° 34-25/17**
Travaux de réaménagement pour la création d'une plateforme téléphonique et pour l'extension de la plateforme de traitement du courrier sur le site Gambetta de la CPAM de l'Hérault

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous consulter pour un marché de travaux relatif à la création d'une plateforme téléphonique et à l'extension de la plateforme de traitement du courrier au siège de la CPAM de l'Hérault, situé 29 cours Gambetta – 34 934 Montpellier cedex 9.

La CPAM de l'Hérault est un organisme privé gérant un service public, organisme de Sécurité sociale soumis à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de Sécurité sociale, ainsi qu'au code de la commande publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019.

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique. Il se réfère au CCAG-Travaux (arrêté du 30 mars 2021).

Les travaux seront réalisés en site occupé.

Le bâtiment est classé ERP (Etablissement Recevant du Public) 5^{ème} catégorie type W.

Le marché comprend 2 lots :

Lot n°	Intitulé du lot	Nomenclature CPV
1	Cloisons / Faux plafonds / Menuiseries intérieures	45421141-4 / 45421146-9 / 45421131-1
2	Menuiseries extérieures	45421132-8

Chaque lot constitue un marché. Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs lots.

Le titulaire du lot 1 devra posséder obligatoirement l'habilitation sous-section 4, relative à l'amiante.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le CCTP joint. Les travaux s'exécuteront selon les délais détaillés ci-après. **Le marché débutera à sa notification (prévue entre le 3 et le 10 juin 2025).**

Le lot 1 est décomposé en 3 tranches :

- Une **tranche ferme** : Aménagement des plateaux de la PFS (plateforme téléphonique) Assurés (R+2), de l'extension de la PFS PS (Professionnels de santé) (R+4) et réaménagement d'une partie des bureaux de PLEIADE (plateforme de traitement du courrier) comprenant le bureau cadre et l'espace de travail archivistes + imprimés PS (RDC).
- Une **tranche optionnelle n°1** : Réaménagement des salles de préparation et salles de numérisation de PLEIADE (RDC).



- Une **tranche optionnelle n°2** : Aménagement d'une pièce séparée accueillant des machines d'ouverture de courrier.

Les délais d'exécution de chacune des tranches sont :

Tranche ferme	9 semaines à compter de la réception de la notification du marché par le titulaire.
Tranche optionnelle n°1	8 à 10 semaines à compter de la réception de la décision d'affermissement du maître d'ouvrage de la présente tranche par le titulaire.
Tranche optionnelle n°2	8 à 10 semaines à compter de la réception de la décision d'affermissement du maître d'ouvrage de la présente tranche par le titulaire

Toutefois, le candidat pourra proposer des délais d'exécution moindres dans son offre.

La décision d'affermissement des tranches optionnelles sera prise par le maître d'ouvrage et notifiée par accusé de réception électronique au titulaire du marché. La notification d'un ordre de service vaut affermissement d'une tranche.

Le délai maximum d'affermissement des tranches optionnelles est de six mois à compter de la notification du marché.

Le non affermissement dans ce délai n'ouvre **pas droit à des indemnités d'attente ou de dédit.**

En cas d'absence de décision d'affermissement d'une tranche optionnelle, le titulaire du marché sera dégage de toute obligation et le marché sera considéré comme achevé.

Dans son offre, le candidat s'engage sur l'ensemble du marché (y compris les tranches optionnelles).

Les tranches optionnelles sont chiffrées séparément dans chaque DPGF.

Le maître d'ouvrage devra alors évaluer et classer des offres en tenant compte de la tranche ferme et des tranches optionnelles réunies. L'analyse comparative des offres portera donc sur l'ensemble des tranches.

Le lot 2 est un marché ordinaire et son délai d'exécution est de 9 semaines (simultanément à la tranche ferme du lot 1).

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée par le maître d'ouvrage à 103 000 € HT : Lot n°1 (tranche ferme : 46 000 € HT – Tranche optionnelle n°1 : 34 000 € HT – Tranche optionnelle n°2 : 14 000 € HT) et lot n°2 : 9 000 € HT.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à disposition des candidats sur la plateforme (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>, il comprend :

- La lettre de candidature (ou DC1),
- La déclaration du candidat (ou DC2),



- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation,
- L'acte d'engagement (ATTR11) et les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (1/lot),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses plans,
- Le cadre de réponses techniques correspondant à l'offre technique du candidat (1/lot)
- Le livret de sécurité du prestataire.

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation du marché auront lieu par voie électronique sur cette plateforme.

Assistance du dépôt électronique

Les candidats disposent sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des offres.

Les prérequis techniques, sont disponibles sur ledit site à l'adresse suivante :

<https://www.marches->

[publics.gouv.fr/?page=Commun.PrerequisTechniques&calledFrom=agent#rubrique_2](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Commun.PrerequisTechniques&calledFrom=agent#rubrique_2)

De plus, pour toute demande d'assistance technique, questions ou problèmes rencontrés, les candidats peuvent effectuer une demande sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=3642f1d9-192a-469e-a766-9c53c9a1c584>

Accompagnement : Le service d'assistance téléphonique de PLACE (01 53 43 05 45) est à votre disposition pour vous accompagner de 09h00 à 19h00 les jours ouvrés. Un outil d'assistance en ligne est également disponible lorsque vous avez un compte et que vous êtes connecté (en haut à droite). L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une FAQ en filtrant par catégorie. Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne, pré-alimentée de vos informations de connexion. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le service d'assistance à la « dernière minute ».

La visite du site n'est pas obligatoire.

Néanmoins **une date de visite est fixée le mardi 13 mai 2025 à 14h00.**

Afin d'organiser cette visite, les candidats sont priés de contacter préalablement :

- Mme Frédérique Guez – Architecte d'intérieur – frederique.guez@assurance-maladie.fr
- Mme Esther CALOIN - Gestionnaire patrimoine immobilier - esther.caloin@assurance-maladie.fr (en copie)

Si vous êtes intéressés, votre proposition devra **obligatoirement être déposée de façon dématérialisée via la plateforme (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>** pour le **mardi 20 mai 2025 à 12 h 00 dernier délai.**

Votre proposition comportera obligatoirement :

- La lettre de candidature (ou DC1), jointe au DCE, complétée et datée ;
- La déclaration du candidat (ou DC2), jointe au DCE, complétée et datée ;



- L'extrait K-Bis (ou N°SIRET/SIREN) ;
- L'habilitation sous-section 4 relative à l'amiante pour le lot 1 ;
- L'acte d'engagement (ATTR1) dûment complété et signé par un représentant ayant délégation du candidat ;
- La DPGF dûment complétée et signée (une DPGF par lot) ;
- Le cadre de réponses techniques complété et signé (un cadre de réponses par lot) ;
- Les fiches techniques des matériels proposés ;
- L'attestation d'assurance RC professionnelle et décennale en cours de validité ;
- Un RIB ;
- Les attestations fiscales et sociales à jour. Dans le cas où le candidat ne peut pas fournir ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement.

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Toute proposition parvenue hors délai sera rejetée.

Pour l'ensemble des lots, les offres seront classées au regard de l'application des critères et des sous-critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 50 % ;
- Valeur technique (appréciée à la lecture du cadre de réponses techniques du candidat) : 40% ; décomposée comme suit :
 - Matériel proposé (joindre les fiches techniques des matériels proposés) : 30% ;
 - Méthodologie et moyens humains dédiés à l'exécution du marché : 10%.
- Développement durable : 10%. Mesures prises pour le recyclage, la valorisation ou l'élimination des déchets dans le cadre du présent marché.

La CPAM de l'Hérault se réserve le droit de négocier sur certains éléments financiers et techniques de l'offre avec les candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses. Toutefois, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition car la CPAM de l'Hérault pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R. 2123-5 du code de la commande publique).

Le paiement des acomptes mensuels interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception par le maître d'ouvrage du projet de décompte mensuel établi par l'entrepreneur.

La CPAM de l'Hérault, en application des dispositions de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique, se réserve la possibilité de négocier sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) :

- soit en cas d'absence de candidature ou d'offre déposées dans les délais prescrits,
- soit en cas d'offres inappropriées.

L'acte d'engagement notifié vaudra ordre de service de préparation et démarrage des travaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Responsable achats/marchés
P. KAPPES**

Art. L114-10 du code de la sécurité sociale :
Les informations transmises pourront faire l'objet
d'une vérification par nos services.